Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Rabiaa II 1446
1 Novembre 2024

N° 127

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2618**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2618**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2621**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2624**
Homologation de résolutions **2625**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2626**
Avis aux créanciers **2631**
Convocations
Sociétés anonymes **2631**
Sociétés à responsabilité limitée **2634**
Autres sociétés **2635**
Actes Administratifs
Avis au public **2635**
Divers
Avis au public **2636**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Tenue de l'assemblée générale constitutive

De la société civile et locale «Suwa Agrifutur»

Nom de la société à constituer : Suwa Agrifutur pour la valorisation des produits agricoles

Numéro du Code fiscal : 1888288/W

Type de société : Locale

Le montant du capital de la société : 10.000 Dinars

La durée précisée de la société : 70 ans

Adresse du siège social : Rue Hédi Cheker 9070 Mjaz Ebab Béja

Date et lieu du dépôt de l'acte constitutif type : Le 30/9/2024 au Tribunal de Première Instance de Béja sous n°23.

La date limite annoncée pour l'audience générale : Le samedi 16 novembre 2024 à dix heures du matin à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Mjaz Elbab.

Les fondateurs : Chaouachi Mohamed Hédi / Chaouachi Aymen / Chaouachi Amir / Chaouachi Mouna / Chaouachi Neder / Nefzi Hazem.

2024T01032SODB1

Constitution de société communautaire

Nom de la société communautaire : "La Lune du Nord"

- Type de la Société : Locale

- Montant du capital souscrit : 10.000 DT

- Adresse du siège social : Ras Rajel - Tabarka

- Objet de la Société :

Exploitation des matériaux naturels et des ressources forestières"

- La valorisation des produits forestiers agricoles.

- Exploitation de la bande côtière : le port de loisir et la pêche maritime

- Durée de la Société : 99 ans

- Date de dépôt du projet de statut et de contrat constitutionnel de la société : Le 22 octobre 2024 auprès du tribunal de première instance de Jendouba sous le Numéro 80503

- Le nombre des parts à souscrire : 100 actions correspondant à 10.000DT sont placées pour être payées Immédiatement.

- La valeur numéraire de l'action à souscrire : 100 DT pour l'action.

- Le nom de l'agence bancaire où les actions vont être souscrites : STB Tabarka.

- Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation des épargnes.

Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable 15% des bénéfices doivent être effectuées sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

Le reliquat des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage ne dépassant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Délai de la souscription : du 4/11/2024 au 11/11/2024 et peut être clôturée avant la date limite en cas de quorum atteint.

- Les demandes de souscription doivent être remises chez Mme Khaoula Yahyaoui

Tél : 24305491

- Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée constitutive se tiendra le 12/11/2024 à 11 heures du matin au siège de Bureau d'emploi de Tabarka.

- Fondateurs :

Mme Khaoula Yahyaoui sis à Tabarka

Mme Lamia Khoualdi sise à Tabarka

Mr Khalil Yahyaoui sis à Tabarka.

2024R02712SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

Verrerie de Naassen

IU : 0002824T

1) Forme : SA.

2) Siège : Chebedda Naassen Ben Arous.

3) Objet : Fabrication d'articles de ménage et de gobeleterie en verre.

4) Durée : 99 ans.

5) Capital actuel : 100.000 dinars divise en 10.000 actions nominatives de 10 dinars chacune.

6) Avantage : aucun.

7) Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées.

8) Affectation des bénéfices : après constitution des réserves légales, les bénéfices seront distribués selon la décision de l'assemblée générale ordinaire.

9) Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 décembre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er bureau Tunis le 9 septembre 2024 sous le N°24703150 Q 6947, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 3.200.000 dinars pour être porté à trois millions trois cent mille dinars (3.300.000 dinars) et ce par la création de 320.000 actions nominatives nouvelles de 10 dinars chacune qui seront souscrites en numéraires par le débit du compte courant associé après l'écoulement d'un délai de 15 jours de la parution de la présente notice au journal officiel de la République Tunisienne.

10) Dépôt : une copie du PV de l'AGE a été déposé au greffe du tribunal de 1ère instance (service commercial administratif) Ben Arous le 23 octobre 2024 sous le n°AC021522024.

2024R02708SANB2

Notice de la libération de la deuxième Tranche d'augmentation du capital

Société ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE

Société anonyme

Au capital de 6.201.700,000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker km 0.5 Sfax 3000

Identifiant Unique : 941142 Z

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6/12/2020, enregistré au registre national des entreprises à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax le 18/12/2020, enregistrement n°20506598, quittance n°M007037, déposé au RNE en date du 8/6/2023, enregistrement n°2023125647, qui a décidé l'augmentation du capital social de la société de 1500 mille dinars.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax en date du 10/12/2021, enregistrement n°21806688, quittance n°M007196 déposé au RNE en date du 8/6/2023, enregistrement n°2023125647 décide une fermeture de la souscription des actions qui sera 62017 actions et le capital social de la société sera 6.201.700 dinars.

En vertu du PV du Conseil d'Administration en date du 5/10/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 7 octobre 2024 sous le n°2024111350, quittance n°M006726 déposé au RNE le 7/10/2024, quittance n°2024111350, il a été décidé :

- Appeler les actionnaires à libérer la deuxième tranche de l'augmentation du capital dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette notice au JORT.

- Le dépôt du montant liquide provenant de la souscription se fera dans un compte bancaire indisponible n°07119048110110051551, ouvert auprès de Amen Bank centre d'affaire 10 rue Habib Thamer Sfax.

2024X01404SANB2

Nomination de directeur général

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6.201.700,000 dinars

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 22 septembre 2024 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 7/10/2024 sous le numéro 2024111346 quittance numéro M006661 réception de dépôt RNE le 7/10/2024 n°2024P31502169 :

- Mr Khalil Khemakhem a été nommé directeur général de la société pour une année à partir de la date du procès-verbaux.

2024X01405SANB2

Notice de l'assemblée générale ordinaire

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6.201.700,000 dinars

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

1) Selon le procès-verbal du 22 septembre 2024 et inscrit au 7/10/2024 quittance n°M006664, n° inscription 2024111341 à la recette des finances d'enregistrement des contrats d'entreprise de Sfax, réception de dépôt RNE le 7/10/2024 N°2024P40573350.

2) Validation de l'autorisation pour la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

3) Validation de la lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

4) Validation de la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, rapport de gestion de l'exercice 2023, des Etats financiers de l'exercice 2023 et des résultats de l'exercice 2023.

5) Validation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

6) Validation du quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2023.

7) Validation du pouvoir pour formalités.

2024X01406SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

(Pouvoir du gérant)

COMPTOIR LOUZIR DE BATIMENT

Avenue Habib Bourguiba Jemmal

RC : B1137561997

MF : 0318884 HAM 000

Capital social : 1300000 dt

Suivant PV de la réunion des associés en date du 29/5/2019 enregistré à la Recette des Finances de Jemmel le 11/6/2019 sous le n°19801130, sous reçu n°45062 et publier au registre national des entreprises en date du 8/01/2021, ils ont décidé :

Permettre à Mr Abdelkader Ben Hadj Belkacem d'assurer largement que possible la direction de la société.

Déléguer les pouvoirs les plus étendus à Mr Abdelkader Ben Hadj Belkacem pour agir partout ou besoin sera, au nom et pour le compte de la société et notamment les pouvoirs suivants :

- Il donne la caution simple ou solidaire de la société pour assurer le paiement de dettes contractées.

- Il consent et accepte toutes garanties personnelles ou réelles.

- Donne ou retire tout cautionnement.

- Contracter tout emprunt par voie d'ouverture de crédit ou autrement.

2024S01378SRLB2

KNAUF PAFRICA TRADE

Société à responsabilité limitée

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : Immeuble 216 - 2ème Etage - Rue Socrate 2060 Le Kram Khair-Eddine

I.U : 0984441S

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

des associés du 20/5/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 20/8/2024 sous Qn°M084534 Enrg n°24703655), les associés ont décidé de transférer le siège social de la Zone Industrielle de la Mghira 1- Lot n°9 - 2082 Fouchana à Immeuble 216 - 2ème Etage - Rue Socrate - 2060 Le Kram Khair-Eddine.

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous Identifiant unique N°0984441S, dossier n°2024136375 le 24/10/2024.

2024402656SRLB2

KNAUF LES CARRIERES

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000.000 de Dinars

Siége social : Immeuble 216 - 2ème Etage - Rue Socrate 2060 Le Kram Khair-Eddine

I.U : 0986137W

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 20/5/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 24/6/2024 sous Qn°M068779 Enrg n°24702774), les associés ont décidé de transférer le siège social de la Zone Industrielle de la Mghira 1 - Lot N°9 - 2082 Fouchana à Immeuble 216 - 2ème Etage - Rue Socrate - 2060 Le Kram Khair-Eddine

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant unique N°0986137W, dossier n°2024136377 le 24/10/2024.

2024402657SRLB2

SOCIETE BIP TUNISIE

Société en cours de liquidation

Société à Responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 17.000 Dinars

Siège social : Imm. MOLKA - Escalier B - RDC - Bureau B2- Les jardins du Lac La Marsa - 1053 Tunis

I.U : 1099114F

- Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 27/5/2024 (enregistré à la Recette des finances Le Lac, Tunis en date du 19/6/2024 sous QN°M070487. En°24705295)

Mme. Jihane Ayari Bahri a démissionné de son mandat de liquidateur.

Les associés ont décidé de nommer Monsieur Alberto Idone en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Le siège de la liquidation est fixé au 6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère 1002 Tunis

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1099114F le 24/10/2024 sous dossier n°2024136374.

2024402665SRLB2

SOCIETE MARINE

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Rue 8612 N°33 - Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis

IU : 0633516T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/10/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 21/10/2024 sous Qn°M119850 En°24111084), suivant trois (3) actes de cessions de parts et suivant les statuts mis à jour du 18/10/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia Tunis le 23/10/2024 sous Qn°M120489 En°24711204)

- Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales

- Les associés ont adopté les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V, des actes et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/10/2024 sous l'Identifiant Unique n°0633516T et sous dossier n°2024135608.

2024402666SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE NOUVELLE MOTEUR

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

En dissolution

Siège social : route Gremda km 10 Sfax

Identifiant unique : 1382753R

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2024 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 24/10/2024 quittance n°M100956 enregistrement n°24804584 dont un exemplaire a été déposé au bureau du registre national des entreprises de Sfax dossier n°2024136955 du 25/10/2024, il a été décidé :

1) Approbation de la date; lieu et délibération de l'assemblée.

2) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, quitus du gérant et affectation des résultats.

3) Cessation de l'activité de la société au 23/10/2024 et décision de sa dissolution anticipée par volonté de l'associé unique.

4) Abdelkarim TORKHANI est nommé liquidateur de la société.

5) Obligations légales du liquidateur et délégation de pouvoirs.

2024X01411SRUB2

Dissolution anticipée de la Société Brahim de Travaux et Bâtiment S.U.A.R.L

Capital social de 5000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Kassas Ziedi Sakiet Ezzit Sfax

Identifiant unique : 1583422R/A/M/000

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Août 2024, enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 22 Août 2024 sous le n°24585068 quittance n°M005571 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Sfax le 13 septembre 2024 sous le numéro 2024104901, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Hajer MAALEJ comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à l'achèvement des opérations de liquidation.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains du liquidateur à son siège social sis à Impasse Triki n°7 Sakiet Eddaier - Sfax.

Elle est joignable au numéro (51 533 317) ou sur son adresse électronique maalej.hajer1993@gmail.com

2024X01424SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/7/2024, enregistré à la Recette des finances Rue Ghandi Tunis en date du 18/9/2024, Quittance n°M072898, Enregistrement n°24205411 Mr Ridha Ben Sadok El Hani, a vendu à la société WEGO TUNISIA, tout le fonds de commerce situé au local n°16 (F19) de l'Immeuble le Colisée, au 43 et 45, Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce de Café 1ère catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 48.160dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Madame Sana Labidi au local n°16,45 avenue Habib Bourguiba, le Colisée Tunis; durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication annule et remplace la publication parue, en date du 8/10/2024.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 29/10/2024.

2024T01025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Saidi Hichem avocat à Béja en date du 01/10/2024 enregistré à la recette des finances de Béja le 02/10/2024 quittance n°M076633 enregistrement n°24208035 le nommé : Meher ben Hasen Ben Mizouni Amri a vendu à Madame Amira Bent Salah Ben Hammouda Mechergui, la totalité du fonds de commerce exploité Salon de Thé sec avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à cité Basatin n°29 Béja; toute opposition devra se faire auprès de rédacteur du contrat Maître Hichem Saidi à son bureau situé centre Hannibal n°22 Béja. Publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 12/10/2024.

2024T01028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 02 et 08 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 23/10/2024 quittance n°M094563, enregistrement n°24206472, Mr Riadh Issaoui a vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, à Mme Najla Ben Sassi, qui a pour activité vente et achats tout genre de commerce, sis à Barnoussa Route de Bizerte km 3.5 Ettadhamen Ariana.

Les oppositions doivent être adressées au local du dit fonds et au bureau de l'avocate Khemiri Mounira sis au 2 bis Rue Jrissa Ettadhamen Ariana et dans le délai de 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date de 26/10/2024.

2024T01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé et égalisé le 17/10/2024 à la municipalité et enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 22/10/2024 quittance numéro M069634 et enregistrement numéro 24202768 Madame Awatef Kaabechi a vendu à Monsieur Imed Hadyewi tout le fonds de commerce qui est considéré comme une station de services des voitures et autres situé à Wed Elil klm7 Dawar Hicher 2086 Manouba.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acheteur au bureau de l'avocat AGREBI Ahmed situé Rue les palmiers numéro 40 premier étage bureau numéro 5 Zahrouni Tunis.

La publication a été faite au journal «Sabeh» le 30/10/2024.

2024T01030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Medjez El Bab le 7/10/2024; quittance n°M058586 enregistrement n°24202433, M. Manel Bent Ezzine Ben Mohamed Mekni a vendu à M. Mahnia Bent Bou Amin Ben Hlal Habachi (la totalité du fonds de commerce pour vente prêt à porter, résidents à la rue Habib Thamar, Medjez El Bab 9070.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Karim Nasri avocat au Colisée Chahed, Medjez El bab, dans un délai de 20 jours à la date de la publication de la présente annonce au Jort.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 25 octobre 2024.

2024T01031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/02/2024 enregistré à la recette des finances Houmet souk Djerba le 21/10/2024 sous le n°24207205 quittance n°M110811 société NOUVOTEX son identifiant 0010413Z au nom de son représentant légal Mr Khaled Anen CIN 03595979 a vendu à la société «A3M» négoce et distribution son identifiant 1795226R au nom de son représentant légal Mr Mehdi Ghrib titulaire de CIN n°13435921 la totalité du fonds de commerce destiné pour industrie de textile sis à la zone industrielle houmet souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à la zone industrielle houmet souk Djerba et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25/10/2024 au journal le Quotidien.

2024R02696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 4/10/2024 édité par maître Nejiba Jemni, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 4/10/2024, quittance n°M072761, enregistrement n°24204066 Mme Sonia Laabidi CIN n°06363787 vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droits à la société DIA HABILLEMENT ET CHAUSSURES, SUARL, MF : 1502493K représentée par Mme Sonia Laabidi CIN°06363787, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et moraux désigné dans l'activité commerce prêt à porter situé au n°02 Rue Memosa Nabeul. Toute opposition est adressée au local du maître Nejiba Jemni sis à l'avenue Habib Thameur Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/10/2024.

2024R02703FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat acte notarié daté du 24/9/2024; monsieur Faouizi Bouaiche titulaire de la C.I.N n°06517684 a donné la totalité du fonds de commerce sis à Ahmed Tlilli Tataouine - LOCATION DES OBJETS CEREMONIE- enregistré au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 08176175 à Mr Abdelwaheb El Ouer titulaire de la C.I.N n°06541997. Cette annonce est publiée au journal le Temps le 27/9/2024.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Nasser Boufalgha 1 rue Djebal Tataouine 3200.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 26/10/2024.

2024R02707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/10/2024, enregistré à la recette des finances de Kasserine en date du 21/10/2024, sous le n° d'enregistrement n°8392480 quittance, Madame Najiba Ben Etoumi Smeti Alhasni titulaire de la CIN 09063734 du 15/3/2023 demeurant à Kasserine a vendu à madame Faten Ben Hédi Khmiri titulaire de la CIN 12607527 du 24/3/2016, la totalité du fonds de commerce inscrit au registre de commerce du tribunal de première instance de Kasserine sous le n° B/16245338, sis à 115 avenue Habib Bourguiba Kasserine et exploité en tant que restaurant

Toute opposition devra être faite auprès de l'acquéreuse à l'adresse du fonds sis à 115 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Echourouk et le Quotidien le 29/10/2024.

2024R02709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la Municipalité de Gafsa le 21/10/2024 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 22/10/2024 quittance numéro M067943 et publié le 25/10/2024 au journal "ELMAGHREB".

M. Abdelraouf Ben Latifa, titulaire de la CIN n°06126281 délivrée le 7/3/2007, a vendu à Mme Mahdia Akrimi, titulaire de la CIN n°05964201 délivrée le 17/11/2022 tous les biens commerciaux de la boutique située sur la route de CITE DES JEUNES GAFSA, aménagée en salon de thé, et toute personne ayant une objection à contacter le siège de l'actif commercial décrit ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication.

2024R02710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'Avenue Taib Mhiri Nabeul le 25/10/2024 sous le N°24207060, quittance N°M115658, Mme Faten Bent Salem Ben Messoud, titulaire de la CIN N°08807512 a vendu à Mme Lobna Bent Lotfi Seriati, titulaire de la C.I.N N°09017566, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Ibnou Badis Nabeul à usage coiffure, soins esthétiques, vente et location des robes des mariées. Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 31 octobre 2024

2024R02713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte du 23/10/2024, enregistré à Monastir le 23/10/2024 (N°24208921 - quitt. N°M078040), Mr Fathi Ktib résident à Bir Elhlou Essada Monastir, a vendu à Mr Zouhair Khalifa résident à Villa Ferdaws Rue Zamakhchari Skanes Monastir, le fonds de commerce exploité dans la vente des volailles, sis au marché central n°65 Monastir. Les oppositions se font à l'adresse de l'acquéreur dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 29/10/2024.

2024S01375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 8/10/2024 pour le vendeur à la municipalité de Sousse et le 21/10/2024 pour l'acheteur à la municipalité de Monastir ; et enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/10/2024 n°M077761 reçu n°24208875 Mme Fahima Kalthoumi épouse Ben Smida demeurant à Sousse cité Erryadh a vendu la totalité du fonds de commerce à la Sté yasmine télécommunication RNE n°B15180982014 identification unique n°1366853B son gérant Sami Naouar représentant un espace à Immeuble borj Khfécha 2 Monastir ayant pour activité la vente des produits électroniques et le matériel de télécommunication la vente est d'un prix de 25.000.000dt.

Toute opposition doit être présentée dans le délai de 20 jours chez Maître Ben Dhia Maher à immeuble borj khfécha B2 10 Monastir 5000.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 25/10/2024.

2024S01376FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite acte notaire enregistré à la Recette des actes judiciaires Kairouan daté du 18/10/2024 quittance n°M018246 Mr Riadh Amri CIN 02009900 a transféré par voie de donation à Rabeb Amri CIN 07651230 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente et l'incorporation des épices matricule Fiscal 499451/P sis à l'avenue Ali Zouaoui Kairouan.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de Rabeb Amri Avenue Ali Zouaoui Kairouan.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien du 25/10/2024.

2024S01382FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Suite acte notarié enregistré à la Recette des actes judiciaires Kairouan daté du 18/10/2024 quittance n°M018245 Madame Hedia Ngeuzi épouse Amri CIN 02046984 a transféré par voie de donation à

Marwa Amri CIN n°07664758 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce de prêt à porter matricule Fiscal 1662057/G sis à rue 20 mars immeuble Nageuzi Kairouan.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à partir de la dite publication entre les mains de Marwa Amri sise rue 20 Mars immeuble Nageuzi Kairouan.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 25/10/2024.

2024S01383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 18/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 21/10/2024 sous le n°24205467 quittance n°M064382, Mr Abdelkader Ben Abdelhafid Bouchnia a vendu à Me Amina Bent Nouri Elkhassdawi la totalité du fonds de commerce sis à rue 22 Janvier Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire au domicile de l'acheteur Amina Bent Nouri Elkhassdawi Cité Elezdihar Zawiet Sousse - Sousse dans le délai de vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au Journal La Presse du 23/10/2024.

2024S01385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte s s p daté le 24/10/2024 enregistré à Jemmel le 24/10/2024 vol 086851 série 24202272 il résulte que Chourouk el Mili titulaire de la c i n n°06880071 datée le 10/01/2013, a vendu son fonds de commerce (buvette) (sis à l'avenue de la Gare de transport terrestre imm Ridha ben Aberahme à Jemmel) à la société The Guest CS (identifiant n°1887987) en la personne de son représentant légal Mr Anwar Berguigua titulaire de la cin n°08491713 datée le 22/7/2021. Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de Maître Fethia Ben Attia, 3 rue des jasmins immeuble soprillam Sousse, dans les 20 jours qui suivront la présente insertion.

Le présent avis est paru au journal «Echourouk» le 28/10/2024.

2024S01386FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 15/8/2024, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Khaled Ben Taieb et le Maître Hayder Rakouki, enregistré en date du 28/8/2024 à la recette des finances Rue de l'Indépendance à Sousse sous Quittance n°M054270, Mr Hédi Mizouri, titulaire de la CIN n°02810618, a cédé en tant que donation à son fils : Wassim Mizouri, titulaire de la CIN n°05560961, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Boucherie (Identifiant Unique N°0683912F) sise à Rue Monji Bali - Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 2/11/2024.

2024S01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé et signé le 18/10/2024 et enregistré à la recette des finances Sakiet Dayer Sfax le 21/10/2024 selon quittance n°M073188, enregistrement n°24203714, Mr Mohamed Bassem Ben Mohamed Salemi C.I.N 05345044 a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, à Mr Saif Edine Ben Sarni Makni C.I.N n°11172941, exploité dans la fabrication du marbre dont le local situé à la route El Mahdia km 10.5 Sakiet Dayer Sfax et inscrit dans le registre national des entreprises sous n°1290395 E.

Toute opposition doit être faite au bureau de la rédactrice du contrat Mme Mariem Zaidi, avocat à la cour d'Appel sis au 3 Rue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 5ème étage bureau n°29 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk le 25/10/2024.

2024X01412FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé à la municipalité du Kef et enregistré à la recette des finances de Kef le 16 octobre 2024 sous le numéro M034295.

Monsieur Ahmed ben Bachir Baghdadi demeurant au 13 place Carthage au Kef, titulaire de la CIN n°08069926 délivrée à Tunis le 18/9/2024 a cédé à son frère Ibrahim ben Bachir Baghdadi demeurant au 13 place Carthage au Kef, titulaire de la CIN n°08069916 délivrée à Tunis le 9/8/2023, la totalité d'un fonds de commerce exploité en une salle de sport et la vente des articles de sport et de remise en forme, sis à Taksim Chikh Khedhr au Kef avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le cessionnaire dépose un duplicata du présent acte à l'adresse du fonds de commerce où s'effectueront les oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

La publication a été faite au journal quotidien Echourouk le 24 octobre 2024 page 24.

2024402659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26 septembre 2024, portant légalisation de signatures des parties en date de 7 octobre 2024 par la vendeuse et le 10 octobre 2024 par l'acheteuse, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis, le 24 octobre 2024, Quittance n°M120747, enregistrement n°24211247, la société "THE COFFEE STUDIOS", société anonyme, au capital social de 6 660 000 dinars tunisiens, dont le siège social est sis Km2 route Sousse Dubosville El Afrane, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1268111V, représentée par sa directrice générale Madame Safa ESSAYEH a vendu à la société "Guild Maroquinerie" société à responsabilité limitée, au capital social de 10 000 dinars tunisiens, dont le siège social est sis au 4ème étage, 5 Avenue de Carthage, Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1874458Y représentée par sa gérante Madame Rym Ben Salah, la

totalité de fonds de commerce situé aux magasins n°7, 8 et 9, complexe Annexe cité Jamil, Menzah 6, destinée à l'exercice de tous types d'activités.

Les éventuelles oppositions seront effectuées au 4ème étage, 15 Avenue de Carthage, Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Le Quotidien et Echourouk du 30 octobre 2024.

2024402668FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 18/12/2023 enregistré à la recette des finances Trocadéro - Sousse le 26/02/2024 enregistrement n°24300503 quittance n°M008389; Mr Chokri Ben Amor Hmida titulaire de la cin n°05503373 a loué à Mr Yassine Ben Amor Safsefi identifiant unique n°1868929W tout le fonds de commerce exploité à l'activité de coiffeur pour homme à l'avenue Sadek Mkadem Sahloul 1 Sousse.

2024S01357FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant acte SSP enregistré le 23/10/2024 à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse Quittance n°L065362 Enregistrement n°24305728, Monsieur Sami Mohamed Bouraoui, CIN n°09277024 donne à titre de location, à la société «TRATORIA CARTHAGE» RNE : 1845493/P et RC : C51701902023, représentée par son gérant Karim MEZGUENI, CIN n°05397081, le fonds de commerce Restaurant et Café 1ère catégorie (gérance libre), RC : A09255652016 et MF : 1484153/M sis à l'Avenue les Orangers Immeuble Eli Omrane Khzama Est Sousse avec ses éléments moraux et matériels pour une période de dix ans renouvelables, à partir du 01/10/2024 jusqu'au 30/9/2034, ainsi que la dite gérance libre est objet d'une annonce sur deux journaux quotidiens, soient les oppositions seront adressées à la demeure du Maître Troudi Mohamed Habib, Avocat, CIN n°02039226, Rue Ibn Eljazzar, Résidence les Arcades, 1er étage, App 8, Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 29/10/2024.

2024S01388FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 28/10/2023, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine - Tunis le 14/11/2023, Quittance n°M104670 Enregistrement n°23304186 Mr Jebali Aymen titulaire de la CIN n° 09466789 a loué à la société ATIK DE COMMERCE - société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Jebali Aymen, CIN n°09466789, le fonds de commerce exploité dans la vente de lait et dérivées aussi l'alimentation générale en gros, situé au 66 Rue 42500 Ezzahrouni Tunis.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse en date du 27/10/2024.

2024402648FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce, daté du 28/8/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 02/9/2024 quittance n°107464 n°24309101 Me Heni Chaouech a loué à la Sté OZMAN TRAD, MF : 1700553J le fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Nouira résidence ATLANTIK bloc A rez-de-chaussée n°B2 ENASER 2-2001. Les oppositions seront adressées chez le locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 17/10/2024.

2024402662FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Festival de la création artistique au Sahara - Najaa El fan

Adresse : Résidence Iman Appartement 1-2 Yasminette 2096 Ben Arous.

Thème : Association culturelle et de développement.

Objectifs :

1- Contribuer à la renaissance du patrimoine culturel et immatériel du désert et Contribuer à la promotion du tourisme culturel.

2- Contribuer à la promotion des initiatives de créativité artistique chez les enfants et les jeunes

3- Contribuer à la participation des femmes rurales au cycle économique culturel et les aider à promouvoir leur productivité économique traditionnelle.

Comité directeur de l'Assemblée :

1- Sadok ben Mansour : Président de l'Association

2- Khaoula Bouderbala : Secrétaire générale

3- Abir Cherif : Trésorière

4- Ines Jebali : Membre responsable de l'Information et des relations publiques

5- Abir Chetoui : Membre responsable des archives et des adhésions.

2024T01023APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association dauphin de Gabès de natation

Adresse : Lotissement ennour n°16 Gabès 6012

Objectifs : former, encadrer et développer les capacités des jeunes et les promouvoir aux plus haut niveaux sportifs et moraux et participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de l'université sportive qui y participe.

Activité : Natation.

Comité :

Président : Mourad Tlili

Vice-présidente : Hiba Mnasri

Secrétaire général : Faiçal Ltaief

Trésorier : Aymen Azouzi.

2024R02702APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association tunisienne des pigeons romains

Siège social : Route Gremda KIm 4 avenue Ibn Sina Sfax.

Objectifs :

- Visant à contribuer à la préservation des races de pigeons tunisiens, l'introduire à l'échelle nationale et internationale

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui ont des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Reçu de dépôt : N°21009 le 18 janvier 2023.

L'Autorité :

- Président : M. Safouen Hmern

- Secrétaire général : M. Habib Boujelben

- Trésorier : M. Marwan Benabid.

2024X01414APSF1

SYNDICAT DE LA RESIDENCE LES JARDINS D'EDEN

En vertu du procès-verbal de la réunion constitutive en date du 25 février 2024, enregistré à la recette des finances de Menzah 9, à la date du 27 Mai 2024, sous le numéro : 24801636. Et la quittance n° M050406, élection du syndicat de la Résidence Eden située au 50 Avenue Abdelaziz Thaalbi.

Les membres :

Présidente : Masri Hebiri Hayet

Vice-présidente : Abdeljaouad Leila

Trésorière : Damak Sarra

Secrétaire : Maalej Abdellatif

Secrétaire : Faiza Chaabini.

2024402669APSF1

Homologation de résolutions

«Syndicat des copropriétaires de l'immeuble RAYEN, sis à l'Avenue Liberté Sfax El Jadida

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble RAYEN, du 5 juin 2024, enregistré à la recette des finances le 30 août 2024, sous le n°24805284, quittance n°M005812, un quitus, à l'unanimité et sans réserve, a été accordé au président, trésorier, membres du comité syndical pour la période du 1er janvier 2023 au 4 juin 2024.

Et en vertu dudit PV, et à l'unanimité des voix, le comité syndical est composé de :

- Mr Dhouib Mounir : Président du syndicat

- Mr Chabchoub Hafedh : Trésorier

- Mr Miladi Mohamed : Membre.

2024X01401APSF2

Résumé du PV de l'AGO du syndicat des copropriétaires

De la résidence l'Aàlya Palace route Laàin km 2,5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence l'Aàlya Palace, du 3 février 2024 à la recette des finances le 22/02/2024, sous le n°24801074, quittance n°M001186.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Kamoun Taher : Président du syndicat.

- Mr Laàmouri Omar : Trésorier.

- Mr Maaloul Khalil : Membre.

- Mr Rekik Wael : Membre.

- Mr Kalel Amin : Membre.

- Mr Feki Ridha : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence l'Aàlya Palace a entamé ses travaux officiellement à partir 3/02/2024.

2024X01417APSF2

"Syndicat des copropriétaires de la résidence khadija sis à la route de Tunis Km2 - Sfax"

En vertu du PV de l'AGO de la résidence khadija, du 29 juin 2024, enregistré à la recette des finances le 5 septembre 2024, sous le n°24805417, quittance n°M005955, après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mr Chedli Ben Salah : Président du syndicat

- Mme Hela Kammoun : Trésorier

- Mr Chokri Jammoussi : Membre

Le nouveau comité syndical de la résidence khadija entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'AG.

L'AGO a délégué au président du syndicat des copropriétaires et le trésorier le soin de signer les chèques du syndicat des copropriétaires de la résidence khadija.»

2024X01418APSF2

Syndicat des copropriétaires du centre immobilier «Résidence Baya»

Siège : Avenue Majida Boulila Centre immobilier «Résidence BAYA» Sfax Aljadida

Sur la base du procès-verbal daté le 5 Mars 2023 du syndicat des copropriétaires du centre immobilier «Résidence Baya» enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 16 Février 2024, quittance n°M001032 sous le n°24800938, il a été décidé ce qui suit :

Election des premiers membres du syndicat et distribution des fonctions comme suit :

- Président du syndicat : Monsieur Hatem Arous

- Secrétaire général : Monsieur Ahmed Abdelmoula

Vice secrétaire général : Monsieur Walid Daoud

Le trésorier : monsieur Aiman Bouattour

Membre : Monsieur Mohammed Ben Arab

- Fixation du tarif mensuel du syndicat

- Fixation du mandat du syndicat pour deux années renouvelables.

2024X01419APSF2

RESIDENCE OMRANE 13

RIADH AL ANDALOUS

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du syndic des copropriétaires de l'immeuble résidentiel et commercial OMRANE 13, tenue le 6 octobre 2024 et enregistrée le 9 octobre 2024 à la recette des finances El Manar sous le numéro 24803590 quittance n°M073962, il a été élu le nouveau bureau de syndic comme suit :

- Les Membres : Mr Mohamed Hedi Mehdi (Président), Mr Anis Housseini (Trésorier), Mme Lamia Ktar et Mr Makram Belhaj Fraj (membres).

2024402655APSF2

SYNDIC RESIDENCE ENNAKHIL MANAR2

En vertu du PV de l'AGEO élective, tenue le 18 octobre 2024, approuvé par la municipalité de Tunis le 23/10/2024 sous n°1419, enregistré à la recette des finances el Menzah 9, le 25 octobre 2024, sous n°24803306, reçu n°75600.

Les copropriétaires présents ont approuvé à l'unanimité :

- L'augmentation de la cotisation trimestrielle qui passe à trois cent trente dinars (330,000 DT) par appartement.

- Le maintien de l'indemnité de gestion du syndic, accordée à son président.

Ont confirmé la décision de l'AG du 5 juillet 2024 de faire payer l'annexe de l'appartement A1-1, la cotisation du syndic à partir du 1er juillet 2024.

- Election du nouveau comité du syndic pour deux (02) ans :

Président : MAGID BOULARES (dit NEGIB)

Vice-président : Bouali Hamdi

Trésorier : Med Fadhel Belhachemi

Membre : Najet Cherif.

2024402663APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un bien aux enchères publiques

Suite à la demande des héritiers de Mohamed Chaouachi qui sont sa veuve Andolssi Noura et ses deux filles adultes Olfa et Wafa Chaouechi contre Omar et Salha Chaouachi, Elle a été désignée jeudi 21 novembre 2024, à neuf heures du matin ou plus tard, au Service des Ventes du Tribunal de Première Instance de Béja, sise à rue Habib Bourguiba, Béja.

Vous pouvez visiter le bien proposé à l'inspection en coordination avec l'avocat chargé de son suivi maître Zoghlami Monia sise au 95 avenue de Londres - Tunis ou chez maître Najeh Mehrez Toumi sise à rue Medellela Houriya, Medjez el Bab - Béja.

La propriété est située à Salukiyah, dans la province de Béja, et se compose d'une villa de deux étages avec un jardin qui comprend un certain nombre de pièces, un certain nombre de cuisines, une douche et un toit sur lequel une maison est construite. La propriété est équipée d'eau et la superficie de la propriété est égale à 367 mètres carrés.

En conséquence, le prix d'ouverture du bien objet de la vente est de 90 963 600 dinars.

Il a été publié dans les quotidiens «Sabah» et «Le Temps» le 12/10/2024.

2024T01024VEPA1

Vente Immobilière à l'enchère publique

1- Poursuivant : Mohammed Jadli, domicilié à Sidi Yaich, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad Ammar avocat auprès de cassation, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : Abdelmajid Mgales domicilié à Sidi Ich, Gafsa

4- Immeuble saisi : immeuble immatriculé sous le numéro 8349 Gafsa appelé Mehdia 02, sis à Sidi Ich Gafsa Nord - Gafsa. C'est un immeuble à usage agricole sa superficie est 45044 mètres carrés.

5- Mise à prix : Deux cent vingt et mille sept cents quatre vingt dix huit dinars (221.798, 000D).

6- Date d'audience : Lundi deux décembre deux mille vingt quatre (02/12/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous tes jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2024R02705VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT) en la personne de son représentant, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Ali Fekih, débiteur, cin n°06757131, demeurant à Bouhjar rue Mokhtar El Hajri, n°28 rue Mohamed Abidi Bouhjar, rue Nasser ben Khelifa, Bouhjar, rue Habib Thamer - Zeramdine.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété non immatriculée d'une superficie de 186 m² située à Bouhjar, rue Naceur ben Khelifa.

Mise à prix globale : il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à la somme de cent vingt mille soixante dinars (120.060.000 DT) prix auquel

s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à quatre mille cent cinquante sept dinars 819 millimes (4.157.819 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 27/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01379VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hédi NOUIRA. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

Héritiers Mohamed Habib Ben Omor Ben Jdida, qui sont : Sa veuve et ses fils :

1/ Rawdha Bent Hssan Ben Ali Meddeb

2/ Ednen Ben Mohamed Ben Omor Ben Jdida

3/ Jihed Ben Mohamed Ben Omor Ben Jdida

4/ Wafa Bent Mohamed Ben Omor Ben Jdida, tous demeurant à l'Avenue 07 novembre Messadine, Msaken, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises revenant à tous les saisis, dans la propriété objet du titre foncier n°49420 Sousse dénommé sana IX» d'une superficie globale 5929 m² sise à Messadine délégation de Msaken, Sousse.

Mise à prix globale : il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à la somme de soixante seize mille cent vingt dinars, 615 millimes (76.120.615 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à quatre mille cent soixante quatre dinars 087 millimes (4.164.087 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 28/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Harem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01380VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40%

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Fradj Ben Mohamed Chamakhi, Débiteur principal, demeurant à l'Avenue Bir Makkiya, Msaken 4070.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise à Teboulba, Boudriss, El Monastir d'une superficie de 335 m², objet du titre foncier n°74640 Monastir dénommé «Ahmed» d'une superficie globale de 11536 m².

Mise à prix globale : il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à la somme de cinquante trois mille huit cent soixante huit dinars (53.868.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à quatre mille trois cent soixante dinars 272 millimes (4.360.272 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu Mercredi le 27/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01381VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira - Tunis.

Partie saisie : Brahim Ben Hadj Mahmoud Gharbi, demeurant à 11 Rue 9 Avril Hammam Sousse, CIN n° 169935.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°76679 Sousse d'une superficie de 625 m², dénommé «BRAHIM» sis à Sidi Abdelhamid Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 310 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 28/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01384VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Habib Ennouri, Technicien de décor, CIN n°01319891 demeurant à l'avenue de la Liberté (7novembre) Alarwika magasin - Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeubles saisi :

L'immeuble dénommé «Aicha» objet du TF n°79650 Sfax consistant en un terrain agricole situé à la route de l'Aéroport Km 26 sur la voie reliant la délégation d'Aguereb et Mahras et plus précisément Ben Sahloun Aguereb Sfax d'une contenance de 22994 à droite dans la direction de Mahras à travers une route dérivée, asphaltée et s'éloignant de 700m de la poste de ben Sahloun. L'immeuble est délimité du coté sud par une piste et par un oued, du coté nord par une piste suivie par la parcelle n°266, du coté de l'est par la parcelle n°224 et la parcelle n°212 l'ouest par une piste, l'immeuble est en bon état, il est clôturé par des barrières en sable, il contient quelques amandiers et il profite d'une bonne position dans une région disposant d'électricité, de l'eau potable et pas loin de la route pavée.

Mise à prix : (32.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 27/11/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01408VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances SA, RNE 719413J, sise au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Hédi Sassi CIN 03573216 demeurant au 39 cité Asdrubal zone touristique Midoun Djerba domicile élu cabinet Mohamed Mars sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Albacha III» objet du TF n°1416 Médenine d'une contenance de 1927m² composé de 3 parcelles (n°508,568, 969) sis à Awled Omar délégation Midoun Jerba Médenine sur le bas coté ouest de la rue de l'environnement reliant la zone touristique et Awled Omar ou est installé la résidence Albacha qui été loué à la Sté ozoris de services touristique actuellement non occupé et libre de toute activité.

Parcelle n°1 sous forme de triangle elle est délimitée du coté sud ouest par une séparation fictive suivie de la voie publique connue sous le nom de la rue de l'Environnement, du coté ouest nord par une séparation fictive précédant la parcelle n°956. Cette première parcelle contient la partie est d'une terrasse.

Parcelle n°2 : elle est adjacente à la 1ère parcelle du coté sud ouest elle est délimitée du coté sud ouest par une séparation fictive avançant la parcelle 969, du coté est par un intervalle fictif suivit par la rue de l'environnement, du coté nord par un intervalle fictif suivit par la 1ère parcelle et du coté ouest par une palissade précédant la parcelle 956. Cette parcelle contient la partie ouest de la terrasse.

Parcelle n°3 : Consistant la parcelle n°2 elle est délimitée du coté ouest par un intervalle fictif devançant la parcelle 754 et la parcelle 509, du coté est par une séparation fictive suivie de la rue de l'environnement, du coté nord par une séparation fictive suivie de la parcelle 2 et du coté ouest par une palissade devançant la parcelle 956.

Cette parcelle abrite la résidence Albacha composée d'un rez-de-chaussée et du 1er étage.

Le rez-de-chaussée les murs en briques; le sol en marbre et en carrelage.

Cet étage est composé d'une salle de réception, un escalier menant au 1er étage, un restaurant avec une salle d'eau, un café avec une salle d'eau ; une terrasse, 12 chambres chacune avec une salle d'eau, un restaurant comprenant 3 salles, trois dépôts externes d'ouverture est non exploités, un local jadis exploité en tant que pizzeria et actuellement non exploités et un local d'ouverture est précédemment utilisé comme taxiphone.

1er étage les murs en briques, le sol en marbre et en carrelage, il se compose de 12 chambres à coucher chacune avec une salle de bain deux bureaux de directeur; un escalier menant au toit de bâtiment.

Mise à prix : (1.232.934.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 02/12/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01409VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez AYED ZAMBAA

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société Comptoir du Sud pour les Matériaux de Construction, SARL, I.U. 0008640N, ayant son siège à la route de Soukra km 4 Sfax et à route de Saltnia km 5 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé « Majdi » objet du titre foncier n° 13850 Sfax, situé dans la délégation de Jebniana, zone Al-Aitha, au bord de la route menant d'Al-Hazaq à Sayda. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 1152 m², délimité au nord par une route goudronnée, à l'est et au sud par Naceur Ben Ahmed Mbarek, et à l'ouest par un voisin, clôturé par des murs qui ne respectent pas les frontières du titre foncier, sur lequel est bâti un entrepôt au coin nord-ouest d'une superficie de 63 m², et au milieu un bâtiment d'une superficie de 402 m² qui consiste en une ancienne habitation avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur. Son coin sud-ouest a été récemment agrandi et rénové, comprenant un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage. L'état du bâtiment est moyen et non entretenu, et la nouvelle partie est incomplète.

5- Mise à prix : Trois cent vingt deux mille neuf cent cinquante dinars (322.950,000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Elkacem Echebbi Sfax le lundi vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre (25/11/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01431VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hichem Mbeziaa, Avocat à la cour de cassation, demeurant rue Oum Kalthoum, n°55 Tunis, avocat poursuivant à la demande de Amel et Karim, Walid fils de Hamed Amara, et Ali Lassad Azzedine Ennabli, demeurant à Tunis et élisant domicile au Cabinet de leur avocat

Qu'en vertu du jugement de partage rendu par le Tribunal de 1ère instance de Tunis le 31/3/2022, signifié le 4/12/2023 par Maître Houda El Majeri huissier notaire par exploit n°601, rendu exécutoire par le certificat de non appel délivré par les greffes de la cour d'Appel de Tunis le 14/3/2024 n°20886 ordonnant la vente aux enchères de l'immeuble objet du titre n°120591 du nom de Chacha Badis» sis à Mutuelleville, rue Jugurtha Tunis

Qu'en vertu du commandement tenant lieu de saisie exécution signifiée le 28/8/2024 par l'huissier notaire Houda Mejri sous le n°3595 inscrit le 13/9/2024 dépôt Tunis 02/24 n°1740.

Qu'en vertu du rapport d'expert ordonné par le tribunal, la mise aux enchères a été fixée à sept millions soixante quatre mille deux cent soixante quinze dinars 845 Millimes (7064275.845 d)

Que le Titre en question est formé par une parcelle de terrain de 2123 m² où il est édifié une habitation composée d'un sous sol de 98 m² d'un RDC de 345 m² et d'un étage de 361 m², renfermant toutes les commodités.

Que le titre est net et libre de toute charge sauf l'inscription du commandement susvisé.

Tout intéressé peut visiter les lieux aux horaires de travail, l'adjudication se fera le mardi 3/12/2024 à la chambre des criées au Tribunal de 1ère instance de Tunis, la participation aux enchères est subordonnée à la consignation du tiers au moins de la mise à prix ou la présentation d'un chèque dont la provision, est certifiée, ou d'une garantie bancaire irrévocable, en outre, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouvernorat concerné.

2024402670VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la Société Younes Hached Avocat

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 7179778

Fax : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par

son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies :

La société Touristique EL KANTAOUI CENTER «SOTEK» SARL dont le siège social est à Sousse Route Touristique - Hammam Sousse inscrite au registre national des entreprises sous le n°750558J.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT, sis 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

L'immeuble saisi : HOTEL EL KANTAOUI CENTER édifié sur la totalité de l'immeuble objet du TF n° 39947 Sousse d'une superficie de 3684 m² et sur le titre foncier n°52921 Sousse d'une superficie de 5750 m² d'où la superficie totale du terrain est de 9434 m². L'hôtel est de catégorie 4 étoiles sis sur la route touristique reliant hammam Sousse à el kantaoui ; il est composé de 346 chambres dont 102 chambres avec séjour et chambre à coucher et SDB -244 chambres destinées à 2 ou 3 résidents. L'hôtel de 4 restaurants, grande salle de réception ; grande piscine extérieure ; piscine couverte; salle de spectacle et une salle.

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

* Titre 39947 Sousse :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.500.000,000dt inscrite 9/02/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 4.500.000, 000 dt inscrite le 19/6/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 5306.000, 000 dt inscrite le 18/1/2003, au profit de la TSB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1500.000, 000 dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.080.000,000 dt inscrite le 22/07/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 4/4/2022 au profit du saisissant.

Commandement valant saisie immobilière inscrit le 24/9/2024 au profit du saisissant.

* Titre 52921 Sousse :

Hypothèque volontaire à hauteur de 7.500.000,000dt inscrite 9/02/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 4.500.000, 000 dt inscrite le 19/6/2002, au profit de la Banque de Tunisie (ST).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 5306.000, 000 dt inscrite le 18/1/2003, au profit de la TSB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1500.000, 000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.080.000,000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 4/4/2022 au profit du saisissant.

Commandement valant saisie immobilière inscrit le 24/9/2024 au profit du saisissant

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 34.868.000.000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 02/12/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Sousse2.

2024402671VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la Société Younes Hached Avocat

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex Société Générale de Recouvrement Des Créances (SGRC)) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis rue Alain Savary n°67 Immeuble B 2ème étage Cité Identifiant unique n°0788628 G ; élisant domicile au siège de la "société Younes Hached avocat" sis au n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom et pour le compte de la "société Younes Hached avocat" n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : 1/ Société CENTRALE LAITIERE DE BEJA 'VAGA', SA, dont le siège est situé à Sidi Esshili - Béja Identifiant unique 0462941 G (En sa qualité de débitrice principale).

2/ Héritiers Amor ben Ammar Ben Youssef Kouki, CIN n°02161063 son domicile est situé à Sidi Esshili - Béja.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble possédé par Héritiers Amor Kouki ; d'une superficie totale de 01 h 28 Ar et 18 Cen (12818 m²) bordé au nord par la route principale allant de Beja vers Jendouba ; au sud chemin Agricole à l'Est la route principale allant de Béja vers Teboursouk et à l'Ouest la parcelle n°6 sur lequel est édifié la société CENTRALE LAITIERE DE BEJA avec une Usine; une administration; une station d'épuration d'eau.

Les charges : L'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (1.408.573,000 D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 28/11/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers ayant obtenu l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja.

2024402672VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de règlement judiciaire

Société Tunisie Aquariophilie S.U.A.R.L

Identifiant Unique : 1239154 V

77 Rue de la Sabkha Tunis 1000

Le tribunal de 1ère instance de Tunis a rendu en date du 5 Mars 2024 un jugement de règlement judiciaire dans l'affaire numéro 940 prouvant la cessation de paiement de la Société Tunisie Aquariophilie en date du 15 Février 2022 constatant la possibilité de son sauvetage par la poursuite de son activité et l'échelonnement de sa dette auprès de l'Union Bancaire du Commerce et de l'Industrie d'un montant de deux cent vingt trois mille cinq cent cinquante quatre dinars et quarante quatre millimes (223.554,044 D) sur une période de sept années (07) avec un taux d'intérêt équivalant au taux du marché monétaire majoré d'un point (TMM+ 1) par des paiements trimestriels et chargeant l'expert Taoufik Mourad Rekik contrôleur à l'exécution du programme de sauvetage, qui établira un rapport semestriel sous le contrôle du juge commissaire Madame Nesrine Hafaiedh.

2024R02700VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice

Le tribunal de première Instance de Sfax

Affaire n°678

Du 25/10/2024

Le 25/10/2024 Monsieur le magistrat chargé de la distribution des biens à la cour de première Instance de Sfax dans l'affaire n°678 a décidé l'ouverture des procédures de distribution des biens déposés à la caisse des dépôts sous le numéro M034675 daté du 16/11/2021 qui s'élèvent à 149.000.000Dinars d'après la requête de distribution des Biens introduite par Maître Jamoussi Med Sofiène en représentant la banque Arab Tunisien Bank ATB - agence Avenue Habib Bourguiba Sfax contre le débiteur Imed Ben Mohamed Hmida titulaire de la CIN n°05249714 et les autres Créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête objet de Dépôt des Biens.

En appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.C : "Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit présenter ses titres de créances au greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

Cette signification est produite en appliquant les dispositions des articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2024X01422VEPA2

Cession des matériels

Société TERMOFROID

Capital social : 60.000. 000 dt

Adresse : Rue Orange - Rue Aéroport Sokra - Tunis

MF : 434051 X

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 juin 2024 qui a décidé la cession des matériels de la société en faillite thermo-froid.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 12 novembre 2024.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé à 23 rue Ali Balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 31 529 072.

2024402634VEPA2

Jugement de Faillite

Société "GIF FILTER"

Identifiant Unique : 0006874X

S.A au capital : 10563994

En vertu du jugement numéro 260 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 21/10/2024, il a été décidé la faillite de la société GIF FILTER dont le siège social : Km 35 GP1 Grombalia, Identifiant Unique 0006874X.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef entant que syndic de faillite de la société GIF FILTER et le juge Madame Yasmine Trabelssi en tant que juge de faillite.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce (article 531), il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef à son adresse sise à Rue 8011 espace Tunis Bloc C étage 5 Bureau n°4 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024402658VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KAOUACH BETON «S.K.B»

S.A au capital de 660.000 dinars

Siège social : Z.I Rte Benguerdane Km 4.5 Médenine

Identifiant unique N° : 973776E

Les actionnaires de la Société Kaouach Béton sont convoqués à la

réunion de l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le samedi 30 novembre 2024 à partir de 10h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité de l'année 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2023.

4. Approbation du rapport d'activité et les états financiers de l'année 2023.

5. Approbation des opérations réalisées en 2023 entrant dans le cadre de l'article 200 du C.S.C.

6. Affectation du résultat de l'année 2023.

7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2023.

8. Renouvellement de mandat des membres du conseil d'administration

9. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.

N.B : les documents relatifs à ladite assemblée sont mis dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024R02701SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 Rue Newton La Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA TUNISIE» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 27 novembre 2024 à 16 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Décision relative à la poursuite de l'activité de la Société

- Décision relative à l'augmentation du capital social de la Société et ses modalités

- Pouvoirs pour formalités.

2024R02704SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 2023

Société PERLAMED

S.A. au capital 5 767 340 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 - Kairouan

Identifiant unique : 1497706 S

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PERLAMED sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 2023, qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2024 à partir de 16 heures de l'après-midi à l'Hôtel PALAIS ROYAL sis à Route Mahdia km 3 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des procédures de convocation et du délai de la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 2023,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société relatifs à l'exercice 2023 et ratification du rapport du conseil,

3- Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société relatifs à l'exercice 2023 et ratification du rapport du conseil,

4- Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général,

5- Lecture du rapport spécial du commissoire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

6- Approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2023,

7- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et la ratification de ce dernier,

8- Quitus aux administrateurs et au président directeur général,

9- Questions diverses,

10- Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera aux vues d'une procuration spéciale.

2024X01402SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société PERLAMED

S.A. au capital 5 767 340 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 Kairouan

Identifiant unique : 1497706S

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PERLAMED sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2024 à partir de 18 heures à l'Hôtel PALAIS ROYAL sis à la Route Mahdia km 3 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au programme de l'augmentation du capital de la société.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif au programme de l'augmentation du capital de la société.

3- Approbation de l'augmentation du capital à réaliser par les anciens actionnaires ou par de nouveaux actionnaires.

4- Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration afin de réaliser l'augmentation du capital de la société tel que décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

5- Modification des statuts de la société

6- Délégation de pouvoir pour accomplir les formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital, le projet des résolutions proposées à

l'assemblée générale extraordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leurs dispositions au siège social de la société.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'Identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2024X01403SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'ABATTOIR UNIFIE DE SFAX «A.U.S.»

Société anonyme

Au capital de 2.209.300 dinars

Siège social : Route Sidi Salem Km 2 Sfax

Identifiant unique : 915562S/P/M/000

Les communes actionnaires au capital de la Société : de l'Abattoir Unifié de Sfax mentionnée ci-dessus sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra au Palais de la Municipalité de Sfax le mardi 19 novembre 2024, à 9 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations relatives à l'exercice de la société clos le 31 décembre 2022.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Affectation des Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Election des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme une convocation officielle à toutes les communes participantes.

2024X01410SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Diagnostic, Réparation Machines "S.D.R.M"

SA au capital de 302 000 Dinars

Zone Industrielle Skhira 3050 - Sfax

Identifiant Fiscal : 1308464SAM000 - Sfax

Sur convocation du conseil d'administration tenu le 17/10/2024, nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire de la société «SDRM», qui aura lieu le 26 novembre 2024 à 9H au siège de SAGES CAPITAL sis à B5, B6 Immeuble Molka les Berges du Lac II, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Entériner la nomination du nouveau commissaire aux comptes

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019;

4. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019;

5. Approbation des états financiers arrêtés aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019;

6. Approbation, s'il y'a lieu des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales relatif aux exercices 2014, 2015, 2016 2017, 2018 et 2019;

7. Affectation du résultat des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ;

8. Quitus aux administrateurs ;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

10. Nomination d'un nouvel administrateur indépendant ;

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptés ;

12. Fixation des jetons de présence ;

13. Pouvoirs pour formalités.

2024X01416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2024

AX SOLUTIONS

Société anonyme

Au capital de 30.000 dinars

IF : 1127003 J/A/E/000

Siège social : RDC N°2 - Résidence Morjen - Menzah 9 A - Tunis

Les actionnaires de la société AX SOLUTIONS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 décembre 2024 à 9h au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des états financiers des exercices comptables arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ;

2- Approbation des états financiers des exercices comptables arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ;

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4- Contrôle et approbation des actes de gestion des exercices comptables arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, et quitus aux administrateurs ;

5- Affectation des résultats;

6- Questions diverses.

2024402653SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2024

AX SOLUTIONS

Société anonyme

Au capital de 30.000 dinars

IF : 1127003 J/A/E/000

Siège social : RDC N°2 - Résidence Morjen - Menzah 9 A - Tunis

Les actionnaires de la société AX SOLUTIONS sont convoqués à

l'Assemblée Générale Extraordinaire le 5 décembre 2024 à 10h au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision de liquidation de la société;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Questions diverses.

2024402654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2024

A l'attention des actionnaires de la société POLYMED

SOCIETE POLYMED S.A

Société anonyme

Au capital de 6 696 180 Dinars

Siège : Z.I ZRIBA IV 1152, Zaghouan, Tunisie

Identifiant Unique RNE : 1180620G

Le conseil d'administration de la société Polystyrène Méditerranéen POLYMED SA, invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 26 novembre 2024 à 10 heures au siège de Zitouna capital pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du mode de convocation et du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2022 ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

5- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 ;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022;

7- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

8- Nomination des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025 ;

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

2024402661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation) S.A

Capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace international (en liquidation) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 4 décembre 2024 à 10H au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Renouvellement du mandat du liquidateur

2- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2024402664SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2024

Société Cristal Tunisie S.A

Capital : 6 095 750 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rzig Rue des usines - Mégrine

Identifiant unique : N°0927012E

Les actionnaires de la société Cristal Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 19 novembre 2024 à 10 H au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

2- Augmentation de capital en numéraire

3- Modification corrélative et adoption des nouveaux statuts.

4- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai légal.

2024402667SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE TELEMARKETING

Société anonyme

Au capital de 800 000 DT

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis - Tunisie

Matricule Fiscal : 0749634 M/A/000

Identifiant Unique : 0749634 M

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Télémarketing sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 20 novembre 2024 à 10 heures au siège de la société sis au 48, Avenue Kheireddine Pacha, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur; et

- Pouvoirs pour formalités.

2024402678SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base Services Agricoles

«Zaytouna» Zarzis - SARL

Siège social : Mouensa Zarzis Médenine

Capital : 15 000.000 Dinars

RC : C20147992013

MF : 1309146/K

Messieurs les associés de la société Mutuelle «Zaytouna» de Zarzis sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 5/12/2024 à 09:30 à l'espace «Sud Expo» route de Médenine El Hcham à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Lecture du rapport littéraire et financier

2/ Rappeler le rapport d'expert-comptable

3/ Discuter des rapports et acquitter les membres du conseil

4/ Renouvellement des membres du conseil d'administration

5/ Accepter les nouveaux participants.

2024R02706SRLB3

ALLBROADCASTING PROD

MF : 1718078 SAM000

Raison sociale : Allbrodcasting Prod.

Capital social : 40000 Mille Dinars.

Forme Juridique : SARL

Adresse : Montplaisir Beb Bhar Rue Yaban Immeuble Fatma.

Sujet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le 25/11/2024 au siège social de Société Addiwen de production audiovisuelle sise à la Route de Teniour Km5 - Immeuble Jammoussi - Sfax à partir de 15 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Régularité de la convocation.

2. Fixation du salaire de gérant.

3. Questions diverses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'assurance de nos salutations les meilleurs.

2024X01415SRLB3

Convocation

SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET CIE

SARL au capital de 692000MD

Siège social : GP1 Km 28 Fondouk Jedid

R.C : B1111871998

Matricule fiscal : 0020550N/A/M/000

CNSS : 41774/64

Les associés de la société Carrière Ben M'barek et Cie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 novembre 2024 l'après midi à 15h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes 2023

3) Approbation des états financiers exercice 2023

4) Affectation du résultat de l'exercice 2023

5) Quitus au gérant

6) Renouvellement du mandat de gérant pour les exercices 2024, 2025 et 2026

7) Questions diverses.

2024402673SRLB3

Autres sociétés

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

«EL WIFAK» de Dar Chaabene El Fehri

MF : 40084T/M/N/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 et 2023 qui aura lieu le mercredi 27 novembre 2024 à dix heures de matin (10h) au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2022 et 2023.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes des exercices 2022 et 2023.

3- Lecture et approbation des rapports.

4- Donner le quitus aux membres du conseil d'administration.

5- Mettre à jour de la liste des participants.

6- Nomination commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 - 2025 et 2026.

7- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Avis dépôt demande :

- Chaque personne intéresse pour l'adhésion au conseil d'administration ou au titre d'un commissaire aux comptes il faut déposer une demande 10 jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

- Toutes les données sont à la disposition de tout adhésion au siège social de la mutuelle à partir du huitième jour avant l'assemblée générale ordinaire.

2024R02711SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Noureddine Khlifi, gérant de la société «khlifi extra virgin olive oil» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n° 8237/5 en date du 24 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie, situé sur la route nationale n°13, au point de kilométrage 103.400 elhania délégation ouled haffouz du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation ouled haffouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mme AIZDINI IBTIHEL a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°15711 en date du 17 septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à KTITIR BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de BOUHAJLA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la pharmacie centrale de Tunisie dont le siège social est situé à l'Avenue 10 décembre 1948 cité El Mahragène n°51 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le N°A-2023-09-0201-0000512 en date du 17 janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage et de distribution des produits pharmaceutiques située à la rue de Ben Arous, au lot n°45 à la zone industrielle Mghira 1 de la délégation de Fouchana du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchana ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Wafi Mohamed a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°16053 en date du 20 septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Dar Iben Aiicha Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de SBIKHA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de SBIKHA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mme Meriem Trabelsi, titulaire de la CIN n°00006664, déclare la perte de l'acte de propriété n°34613/01, objet du titre foncier n°187966 Tunis sous une déclaration sur l'honneur délivrée par la Municipalité de la Marsa le 18 Juillet 2024.

2024T01027DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Mohamed ben Belgacem ben Hassen Hamdawi titulaire de la cin n°02033855 déclare la perte du titre de propriété n°29776/11 objet du titre foncier 58426 Kairouan sis à Ouled Farjallah Délégation Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

Une déclaration a l'honneur a été délivrée le 16 septembre 2024.

2024S01389DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Khalifa Ben Salem Sakka Avise être propriétaire d'un étage en cours de construction en carcasse d'une superficie environ de 100 m² sise à la route Menzel Chaker km 6 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01400DIVD2

Avis

Ben Abdallah Hatem annonce qu'il possède un terrain avec une maison à Sfax route Kaied Mhammad effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 26/4/2024 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01420DIVD2

Déclaration complémentaire

Sur la base de la demande d'actualisation n°1738 Gabès déposée par Houda Bent Boulbéba Nasfi son représentant Maître Obaid Hamza au Tribunal Immobilier de Gabès concernant un bien situé à Gabès par laquelle a demandé une déclaration complémentaire concernant la procuration datée le 17/02/1984 de Aicha Bent Ali Ben Belgacem Bouguera en son nom et ses enfants de son mari Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Zin Abidine qui sont Ali, Ounis et son frère Mohamed, Amor, Kamel et Samia, au profit de Mokhtar Ben Ali Zin Abidine, est le sujet d'une demande d'enregistrement par la personne demandant la mise à jour, toute personne ayant un droit réel au titre foncier n°21342 Gabès doit présenter une opposition au tribunal dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification.

2024X01421DIVD2

Avis

Mme Mezghanni Majida annonce qu'elle possède une maison sise à la route Gremda km 7.5 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01423DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Suite à la perte du titre de propriété objet de l'identifiant du titre foncier n°95165 Tunis, propriété dite "Dar Ons" située à Cité Ezzouhour 5, délégation de Hrairia - gouvernorat de

Tunis, en bordure de la rue 4551 n°5, d'une superficie de 139 m², appartenant à Monsieur Ali Ben Farhat El Haj Ali Ouled Said Titulaire de la carte nationale d'identité n°00694883 délivrée à Tunis le 7/8/2001, nous déclarons sa perte dans un journal quotidien et au Journal officiel de la République Tunisienne.

2024402660DIVD2